



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/728
10 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-deuxième session
Point 111 de l'ordre du jour

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE AUSTRALE

Rapport de la Quatrième Commission

Rapporteur : M. Alvaro CARNEVALI-VILLEGAS (Venezuela)

1. A sa 3e séance plénière, le 18 septembre 1987, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-deuxième session la question intitulée "Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe : rapport du Secrétaire général" et de la renvoyer à la Quatrième Commission.
2. A sa 2e séance, le 23 septembre, la Quatrième Commission a décidé de tenir un débat général sur les points 18, 108, 110 et 12, 111 et 112, étant entendu que les différentes propositions qui s'y rapportent seraient examinées séparément. La Commission a tenu le débat général sur ces points à sa 10e et de ses 12e à 21e séances, entre le 9 et le 23 octobre.
3. La Quatrième Commission a examiné le point 111 à sa 10e séance et de sa 12e à sa 22e séance, entre le 9 et le 28 octobre (voir A/C.4/42/SR.8 et 12 à 22).
4. La Quatrième Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur la question (A/42/628).
5. A la 14e séance, le 16 octobre, le représentant de la Norvège a présenté le projet de résolution A/C.4/42/L.2, qui avait pour auteurs les pays suivants : Allemagne, République fédérale d', Angola, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chypre, Colombie, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Grèce, Guinée, Guyana, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lesotho, Libéria, Malaisie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tunisie, Turquie, Venezuela, Zaïre,

Zambie et Zimbabwe. Par la suite, le Cameroun, le Ghana, Madagascar, le Maroc, le Pakistan, les Philippines, la République socialiste soviétique d'Ukraine et le Togo se sont portés coauteurs du projet de résolution.

6. A sa 22e séance, le 28 octobre, la Quatrième Commission a adopté le projet de résolution A/C.4/42/L.2 sans opposition (voir par. 7).

RECOMMANDATION DE LA QUATRIEME COMMISSION

7. La Quatrième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions antérieures relatives au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, en particulier la résolution 41/27 du 31 octobre 1986,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général 1/, qui rend compte des travaux du Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et de l'administration du Programme pour la période allant du 1er octobre 1986 au 31 septembre 1987,

Reconnaissant l'assistance très utile que le Programme a permis de fournir aux peuples d'Afrique du Sud et de Namibie,

Notant avec satisfaction que la fourniture d'une assistance en matière d'enseignement et d'une assistance technique à l'Afrique australe préoccupe de plus en plus la communauté internationale,

Reconnaissant pleinement la nécessité d'offrir à un plus grand nombre d'étudiants réfugiés des moyens d'étude et une orientation continus dans une vaste gamme de disciplines professionnelles, culturelles et linguistiques, ainsi que des possibilités de formation professionnelle et technique et des possibilités d'études supérieures aux niveaux universitaire et postuniversitaire dans les domaines d'étude prioritaires,

Fermement convaincue qu'il est essentiel de poursuivre et d'élargir le Programme pour répondre aux besoins sans cesse croissants d'aide en matière d'enseignement et de formation des étudiants d'Afrique du Sud et de Namibie,

1. Fait sien le rapport du Secrétaire général sur le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe;

1/ A/42/628.

2. Félicite le Secrétaire général et le Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe de leurs efforts soutenus en vue de favoriser davantage le versement de contributions généreuses au Programme et de renforcer la coopération avec les organismes gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux participant à la fourniture d'une assistance en matière d'enseignement et d'une assistance technique à l'Afrique australe;

3. Exprime sa satisfaction à tous ceux qui ont apporté leur appui au Programme en versant des contributions, en fournissant des bourses ou en offrant des places dans leurs établissements d'enseignement;

4. Lance un appel à tous les Etats, établissements, organisations et particuliers pour qu'ils augmentent leur soutien financier et autre au Programme afin d'en assurer la continuation et l'expansion suivie.
